



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE L'OZON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

LUNDI 11 MAI 2026

Nombre de conseillers : 30 L'an deux mil vingt-six, le 11 mai, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon, dûment convoqué le 30 avril 2026, s'est réuni en session ordinaire à 19h00 au Foyer rural à Ternay, sous la présidence de Madame la Présidente, Mireille BONNEFOY.
- Présent(e)s : 23
- Pouvoirs : 4
- Excusé(e)s : 2
- Absent(e)s non excusé(e)s : 1 Secrétaire : Mme Nathalie PANSIOT

Présent(e)s : Mmes et MM, Nicolas VARIGNY, Evelyne GAUTHIER (Chaponnay), Christelle REMY, Jean François AYMARD, Sophie BIBOLLET-JUSTE, Christian GAMET, Laura LARANJEIRA BERNARD (Communay), Alexandre DESCOLLONGES (Marennes), Arnaud DELEU, Mathieu DUSSERT-BRESSON, Alexis GAILLARDIN, Noémie PROST-PICAZO, Franck SLAWINSKI (St Symphorien d'Ozon), Mireille BONNEFOY, Josiane RANN, Christophe TEZENAS DU MONTCEL (Sérézin du Rhône), Michel BOULUD, Nathalie PANSIOT (Simandres), Patrice LAVERLOCHERE, Marie-Thérèse CHARRE CHAZAL, Catherine DESCHANEL, Thierry DESCHANEL, Xavier POCHON (Ternay)

Pouvoirs : Mme Lauredana JACQUET (Chaponnay) a donné pouvoir à Mme Evelyne GAUTHIER (Chaponnay)
M. Pascal CREPIEUX (Chaponnay) a donné pouvoir à M. Nicolas VARIGNY (Chaponnay)
M. Laurent BICARD (Chaponnay) a donné pouvoir à M. Alexandre DESCOLLONGES (Marennes)
Mme Blandine BOST (St Symphorien d'Ozon) a donné pouvoir à Mme Noémie PROST-PICAZO (St Symphorien d'Ozon)

Excusés : Mme Sandra BULLION (Marennes)
M. Mattia SCOTTI (Ternay)

Absent(e)s non excusé(e)s : Mme Geneviève GLEYNAT (St Symphorien d'Ozon)

N°2026-72-5.3.1 11/05/2026	Désignation d'un conseiller communautaire au sein de l'assemblée de la CCPO
-------------------------------	---

Mireille BONNEFOY, Présidente, rappelle à l'assemblée que :

Vu l'article L.5211-1 du code général des collectivités territoriales disposant qu'un conseiller communautaire qui souhaite démissionner de ses fonctions doit informer de sa démission le Président de la Communauté ;

Vu l'article L.273-10 du code électoral précisant les conditions de remplacement des conseillers communautaires ;

Vu le bureau communautaire du 27 avril 2026 ;

Considérant le courrier de démission de Monsieur Anis BOUAINE du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon réceptionné par la Présidente en date du 17 avril 2026 ;

Considérant que cette démission est définitive dès réception du courrier ;

Considérant que lorsque le siège d'un conseiller communautaire devient vacant, pour quelque cause que ce soit, il est pourvu par le candidat de même sexe élu conseiller municipal suivant sur la liste des candidats aux sièges de conseiller communautaire sur laquelle le conseiller à remplacer a été élu ;

Vu la liste des candidats 2026 « Bien vivre à Ternay » de la commune de Ternay ;

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité :

- **PREND ACTE** de la démission de Monsieur Anis BOUAINÉ de l'assemblée communautaire ;
- **DESIGNE** Monsieur Patrice LAVERLOCHERE, conseiller communautaire de l'assemblée de la Communauté de communes du Pays de l'Ozon.

Télétransmise en Préfecture le **18 MAI 2026**
Affichée le
Certifiée exécutoire le **18 MAI 2026**

Pour extrait conforme au registre,
Mireille BONNEFOY
Présidente

A handwritten signature in black ink is written over a blue circular official stamp. The stamp contains the text "COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE L'OZON" and "RHONE" at the bottom. The signature is a cursive scribble that extends across the stamp.